



États financiers intermédiaires résumés de

# **WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED**

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024

(non audité)

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États intermédiaires résumés de la situation financière  
(en dollars canadiens)

(non audité)

	Note	30 septembre 2024	31 décembre 2023
<b>Actifs</b>			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		19 407 084 \$	29 825 251 \$
Montants à recevoir	5	4 487 383	9 171 217
Acomptes et charges payées d'avance		483 761	649 778
Actif compensatoire lié au plan de fermeture du projet Broken Hammer	9, 10	-	2 477 366
		24 378 228	42 123 612
Trésorerie soumise à des restrictions	9	2 873 600	3 259 845
Participation dans une entreprise associée	6, 10	629 272	978 506
Actifs de prospection et d'évaluation	7	285 553 050	277 920 517
Immobilisations corporelles		6 002 056	6 886 020
		319 436 206 \$	331 168 500 \$
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		4 243 293 \$	5 233 793 \$
Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives	8	-	1 557 539
Partie courante de la provision au titre du plan de fermeture	9	385 823	193 472
Partie courante des obligations locatives		13 510	9 142
Plan de fermeture du projet Broken Hammer aux fins de la sortie	9, 10	-	2 477 366
		4 642 626	9 471 312
Obligations locatives		2 530	17 205
Provision au titre du plan de fermeture	9	1 025 359	1 415 660
Passif d'impôt différé		26 045 000	24 282 000
		31 715 515	35 186 177
Capitaux propres			
Capital social	11	406 572 216	406 572 216
Bons de souscription		129 500	129 500
Surplus d'apport		14 300 847	13 614 746
Déficit		(133 210 854)	(124 263 121)
Cumul des autres éléments du résultat global		(71 018)	(71 018)
Total des capitaux propres		287 720 691	295 982 323
Engagements et éventualités	12		
Événements postérieurs à la date de clôture	11 a)		
		319 436 206 \$	331 168 500 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés.

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global  
(en dollars canadiens)

(non audité)

	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2024	2023	2024	2023
<b>Autres charges (produits)</b>					
Charges générales et administratives		1 001 087 \$	1 008 710 \$	3 453 873 \$	3 420 637 \$
Perte de valeur d'actifs de prospection et d'évaluation	7 e)	4 518 688	-	4 518 688	-
Autres coûts	12 a) b)	73 141	927 000	613 141	927 000
Rémunération fondée sur des actions	11 a)	141 635	215 584	489 503	695 241
Dépréciation sur la participation dans une entreprise associée	6	288 468	3 549 229	502 160	3 549 229
Quote-part du résultat global attribuable à la participation dans une entreprise associée	6	72 757	124 081	204 074	109 485
Amortissement des immobilisations corporelles		7 841	11 577	22 282	34 297
Intérêts sur les obligations locatives		229	397	817	1 311
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles		-	-	(2 350)	-
Autres produits associés à la prime liée aux actions accréditatives	8	-	(64 488)	(1 557 539)	(1 269 000)
Produits d'intérêts		(296 704)	(380 853)	(1 059 916)	(1 080 092)
Profit latent sur les titres négociables		-	(78 750)	-	(90 000)
Perte avant impôt sur le résultat		5 807 142	5 312 487	7 184 733	6 298 108
Charge (recouvrement) d'impôt différé		(138 000)	(654 000)	1 763 000	2 228 000
<b>Perte nette et résultat global de la période</b>		<b>5 669 142 \$</b>	<b>4 658 487 \$</b>	<b>8 947 733 \$</b>	<b>8 526 108 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – de base et diluée</b>					
		1 016 249 538	934 841 247	1 016 249 538	924 012 562
<b>Perte nette par action – de base et diluée</b>					
		0,01 \$	0,00 \$	0,01 \$	0,01 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés.

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États des variations des capitaux propres  
(en dollars canadiens)

(non audité)

	Nombre d'actions	Capital social	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>882 514 242</b>	<b>390 689 896 \$</b>	<b>129 500</b>	<b>12 317 067</b>	<b>(113 832 757)</b>	<b>(71 018) \$</b>	<b>289 232 688 \$</b>
Actions accréditives nationales émises à l'occasion d'un placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions	37 956 353	6 757 152	-	-	-	-	6 757 152
Actions accréditives québécoises émises à l'occasion d'un placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions	8 000 000	1 540 886	-	-	-	-	1 540 886
Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives	-	(1 269 000)	-	-	-	-	(1 269 000)
Actions ordinaires émises à l'occasion d'un placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions	6 000 000	1 010 442	-	-	-	-	1 010 442
Exercice d'options sur actions	400 000	47 713	-	(17 713)	-	-	30 000
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	794 463	-	-	794 463
Unités d'actions différées attribuées	-	-	-	221 804	-	-	221 804
Perte nette	-	-	-	-	(8 526 108)	-	(8 526 108)
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>	<b>934 870 595</b>	<b>398 777 089 \$</b>	<b>129 500</b>	<b>13 315 621</b>	<b>(122 358 865)</b>	<b>(71 018) \$</b>	<b>289 792 327 \$</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>1 016 249 538</b>	<b>406 572 216 \$</b>	<b>129 500</b>	<b>13 614 746</b>	<b>(124 263 121)</b>	<b>(71 018) \$</b>	<b>295 982 323 \$</b>
Rémunération fondée sur des actions [note 11 a)]	-	-	-	538 365	-	-	538 365
Unités d'actions différées attribuées [note 11 a)]	-	-	-	147 736	-	-	147 736
Perte nette	-	-	-	-	(8 947 733)	-	(8 947 733)
<b>Solde au 30 septembre 2024</b>	<b>1 016 249 538</b>	<b>406 572 216 \$</b>	<b>129 500</b>	<b>14 300 847</b>	<b>(133 210 854)</b>	<b>(71 018) \$</b>	<b>287 720 691 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés.

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

Tableaux intermédiaires résumés des flux de trésorerie  
(en dollars canadiens)

(non audité)

	Périodes de neuf mois closes les	
	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Perte nette de la période	(8 947 733) \$	(8 526 108) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Charge d'impôt différé	1 763 000	2 228 000
Perte de valeur d'actifs de prospection et d'évaluation	4 518 688	-
Amortissement des immobilisations corporelles	22 282	34 297
Autres produits associés à la prime liée aux actions accréditives	(1 557 539)	(1 269 000)
Rémunération fondée sur des actions	489 503	695 241
Perte de valeur au titre d'une participation dans une entreprise associée	502 160	3 549 229
Quote-part (du bénéfice) de la perte attribuable à la participation dans une entreprise associée	204 074	109 485
Profit latent sur les titres négociables	-	(90 000)
Unités d'actions différées	82 418	139 835
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	(2 350)	-
Intérêts sur les obligations locatives	817	1 311
Décaissements liés au plan de fermeture	(7 649)	(33 729)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		-
Montants à recevoir	83 589	(572 670)
Acomptes et charges payées d'avance	166 017	(107 340)
Créditeurs et charges à payer	(1 582 502)	868 384
	(4 265 225)	(2 973 065)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit d'actions	-	9 641 925
Frais d'émission d'actions	-	(453 445)
Exercice d'options sur actions	-	30 000
Paiements de loyers	(11 124)	(12 184)
	(11 124)	9 206 296
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Dépenses liées aux actifs de prospection et d'évaluation	(14 099 278)	(19 925 010)
Libération de la garantie financière liée aux plans de fermeture	386 245	-
Participation dans une entreprise associée	(357 000)	
Acquisition de matériel, déduction faite du produit	(188 777)	(141 721)
Crédits d'impôt reçus	8 116 992	17 288 949
	(6 141 818)	(2 777 782)
<b>Augmentation nette (diminution nette) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
	(10 418 167)	3 455 449
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	29 825 251	23 663 821
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>19 407 084 \$</b>	<b>27 119 270 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

---

### 1. Nature des activités

Wallbridge Mining Company Limited (« **Wallbridge** » ou la « **société** ») est constituée en vertu des lois de l'Ontario et exerce des activités liées à l'acquisition, à l'exploration, à la découverte et à la mise en valeur de métaux, plus particulièrement des projets aurifères. Le siège social de la société est situé au 129 Fielding Road, Lively (Ontario) Canada.

La société se concentre actuellement sur l'exploration et la mise en valeur durable de projets aurifères sur le terrain du corridor aurifère Fenelon Gold dans le nord de la région de l'Abitibi, au Québec. Wallbridge détient également une participation de 15,8 % dans NorthX Nickel Corp. (« **NorthX** »), anciennement Archer Exploration Corp., qui se concentre sur l'exploration et la mise en valeur de propriétés de cuivre, de nickel et de métaux du groupe du platine.

Bien que la société n'ait aucune source de revenus, la direction estime qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations et financer les dépenses et charges administratives prévues pour au moins les douze prochains mois. La société devra recueillir des fonds dans l'avenir pour financer l'avancement de l'exploration et de la mise en valeur de projets aurifères sur le terrain du corridor aurifère Fenelon Gold et pour s'acquitter de ses dépenses et charges administratives futures. Bien que la société ait réussi à mobiliser des fonds jusqu'à présent, rien ne garantit qu'un financement adéquat sera disponible dans l'avenir ou disponible à des conditions acceptables pour la société.

### 2. Mode de présentation

#### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers ne contiennent pas toutes les informations à fournir dans le cadre d'états financiers annuels complets, et doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les méthodes comptables utilisées dans l'établissement des présents états financiers intermédiaires résumés non audités sont conformes à celles utilisées dans l'établissement des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, à l'exception des nouvelles prises de position comptables adoptées par la société en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (note 3).

#### b) Jugements et estimations

L'établissement des états financiers intermédiaires résumés exige de la direction qu'elle pose certains jugements et qu'elle fasse des estimations qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables de même que sur la valeur comptable des actifs et des passifs et des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

---

## 2. Mode de présentation (suite) :

### b) Jugements et estimations (suite)

Les principaux jugements posés et estimations faites par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables et les principales sources d'incertitude relative aux estimations lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires résumés non audités sont les mêmes que ceux qui s'appliquaient aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société.

## 3. Changements de méthodes comptables, y compris la première application

### Changements de méthodes comptables significatives

#### *IAS 1, Présentation des états financiers*

L'IASB a publié une modification de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en vue de clarifier une des exigences concernant le classement d'un passif à titre de passif non courant, notamment l'exigence selon laquelle une entité doit avoir le droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture. La modification comprend les éléments suivants :

- elle précise que le droit d'une entité de différer le règlement doit exister à la date de clôture;
- elle clarifie que les intentions ou les attentes de la direction quant à la probabilité que l'entité exerce son droit de différer le règlement n'ont pas d'incidence sur le classement;
- elle clarifie la manière dont les conditions de prêt influent sur le classement;
- elle clarifie les exigences liées au classement des passifs qu'une entité réglera ou peut régler en émettant ses propres instruments de capitaux propres.

Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers intermédiaires de la période considérée.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

---

### 3. Changements de méthodes comptables, y compris la première application (suite)

#### Récentes prises de position comptables publiées mais non encore adoptées

a) *IAS 1 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères*

Le 15 août 2023, l'IASB a publié des modifications de l'*IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, afin de préciser comment apprécier si une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change à utiliser lorsqu'elle ne l'est pas. Les modifications précisent qu'une monnaie est convertible lorsqu'elle peut être convertie par l'intermédiaire de marchés ou de régimes de change qui créent des droits et obligations exécutoires, et ce, sans délai indu à la date d'évaluation et pour la fin précisée. Dans le cas des monnaies non convertibles, l'entité doit estimer le cours de change au comptant comme étant le taux qui aurait été appliqué si une opération de change normale avait eu lieu à la date d'évaluation entre des intervenants du marché dans la conjoncture économique du moment. Les modifications entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la société.

b) *IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'*IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »), qui remplace l'IAS 1. L'IFRS 18 introduit des catégories et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des dispositions visant à améliorer le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers. La publication de l'IFRS 18 a également donné lieu à la publication de modifications de l'IAS 7 qui exigent que les entités utilisent le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ de la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et qui suppriment les autres modes de présentation des intérêts et des dividendes versés et reçus. De même, des modifications de l'*IAS 33, Résultat par action*, ont été publiées afin de permettre la présentation d'autres chiffres relatifs au résultat par action au moyen de toute autre composante de l'état du résultat, à condition que le numérateur soit un total ou un sous-total défini en vertu de l'IFRS 18. L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 de façon rétrospective. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.



Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

---

### 3. Changements de méthodes comptables, y compris la première application (suite)

Récentes prises de position comptables publiées mais non encore adoptées (suite)

c) *IFRS 9, Instruments financiers, et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir*

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'*IFRS 9, Instruments financiers*, et à l'*IFRS 7*. Les modifications comprennent la clarification de la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des passifs financiers, y compris les passifs financiers qui sont réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications instaurent également des obligations d'information supplémentaires visant à accroître la transparence à l'égard des placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG et des instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence des modifications sur ses états financiers.

### 4. Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont regroupés selon trois niveaux en fonction des données d'entrée importantes utilisées pour évaluer leur juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données d'entrée autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Le niveau auquel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé en fonction du niveau le plus bas des données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir et des crédateurs et charges à payer avoisine la juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | WM

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

## 5. Montants à recevoir

	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec	634 562 \$	617 001 \$
Crédits d'impôt du Québec	3 759 755	8 360 000
Autres débiteurs	93 066	194 216
<b>Total des montants à recevoir</b>	<b>4 487 383 \$</b>	<b>9 171 217 \$</b>

La société a droit à des crédits d'impôt remboursables et à des crédits d'impôt pour les dépenses de prospection admissibles qui sont engagées au Québec. De la somme de 8 360 000 \$ des crédits d'impôt du Québec comptabilisée au 31 décembre 2023, la société a reçu une tranche de 8 116 992 \$ en mai 2024 dont elle a déduit une somme de 263 254 \$ pour tenir compte de la cotisation finale des crédits d'impôt pour 2023. De la somme de 3 759 755 \$ des crédits d'impôt du Québec au 30 septembre 2024, une tranche de 3 780 000 \$ se rapporte aux dépenses admissibles de 2024, qui sont contrebalancées par la somme de 20 245 \$ au titre des montants à payer en lien avec les crédits d'impôt de 2023.

## 6. Participation dans une entreprise associée

NorthX	Nombre d'actions	Montant
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	18 043 758	978 506 \$
Quote-part de la perte attribuable à la participation dans une entreprise associée	–	(204 074)
Perte de valeur	–	(502 160)
Regroupement d'actions	(15 036 465)	–
Achat d'actions ordinaires	1 487 500	357 000
<b>Solde au 30 septembre 2024</b>	<b>4 494 793</b>	<b>629 272 \$</b>

Au 30 septembre 2024, Wallbridge détenait une participation de 15,8 % dans NorthX (15,9 % au 31 décembre 2023). Au 30 septembre 2024, le chef de la direction et administrateur de la société était un administrateur de NorthX, conformément aux termes de la convention relative aux droits des investisseurs datée du 18 novembre 2022. La quote-part du bénéfice ou de la perte attribuable à la participation dans une entreprise associée est fondée sur les plus récentes informations financières accessibles au public et elle est ajustée pour refléter les transactions importantes conclues entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 30 septembre 2024, le cas échéant.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

---

## 6. Participation dans une entreprise associée (suite)

La société a comptabilisé une perte de valeur de 213 692 \$ au titre de son placement dans NorthX, déterminée d'après le cours de clôture de 0,24 \$ au 31 mars 2024, en raison de la baisse importante et soutenue de la juste valeur. Au 30 septembre 2024, la société avait comptabilisé une perte de valeur de 288 468 \$, déterminée d'après le cours de clôture de 0,14 \$, soit une baisse importante et soutenue de la juste valeur du placement.

Le 1<sup>er</sup> mai 2024, NorthX a procédé à un regroupement d'actions à raison de une (1) action ordinaire post-regroupement pour six (6) actions ordinaires préregroupement, ce qui a donné lieu à la détention de 3 007 293 actions ordinaires de NorthX par Wallbridge et représente une participation de 15,8 % dans NorthX.

Le 14 mai 2024, Wallbridge a participé au placement privé de NorthX et a acheté 1 487 500 unités au prix de 0,24 \$ l'unité, soit une action ordinaire de NorthX et un bon de souscription d'actions ordinaires. Les bons de souscription permettent à la société d'acheter une action ordinaire de NorthX au prix de 0,36 \$ en tout temps jusqu'au 14 mai 2027. Les bons de souscription sont assujettis à une date d'échéance anticipée qui entre en vigueur après le 14 novembre 2024 si le cours de clôture des actions ordinaires de NorthX à la Bourse des valeurs canadiennes est égal ou supérieur à 0,72 \$ pendant une période de dix jours de bourse consécutifs, après quoi la date d'échéance des bons de souscription sera réputée être 30 jours après la date de l'avis d'échéance anticipée. Tous les titres achetés sont assujettis à une période de détention prévue par la loi de quatre mois.

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | WM

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation

Les tableaux qui suivent présentent le total des dépenses de prospection et d'évaluation :

	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Dépenses	Recouvrements	Perte de valeur	Solde au 30 septembre 2024
Fenelon a)	198 726 893 \$	3 510 927	(1 159 374)	–	201 078 446 \$
Martinière b)	42 731 961	9 720 731	(1 709 374)	–	50 743 318
Grasset c)	5 752 702	130 604	(61 000)	–	5 822 306
Detour East d)	14 084 547	–	–	–	14 084 547
Hwy 810 e)	4 518 371	317	–	(4 518 688)	–
Casault f)	1 984 564	812 998	(150 000)	–	2 647 562
Harri g)	5 388 566	1 491 199	(437 000)	–	6 442 765
Beschefer h)	810 572	1 133	–	–	811 705
N2 Property i)	2 721 841	–	–	–	2 721 841
Nantel j)	140 316	–	–	–	140 316
Doigt k)	1 060 184	60	–	–	1 060 244
	277 920 517 \$	15 667 969	(3 516 748)	(4 518 688)	285 553 050 \$

	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Dépenses	Sortie / Recouvrement	Solde au 31 décembre 2023
Fenelon a)	189 932 615 \$	12 916 372	(4 122 094)	198 726 893 \$
Martinière b)	37 192 476	8 346 485	(2 807 000)	42 731 961
Grasset c)	1 680 095	4 934 607	(862 000)	5 752 702
Detour East d)	14 084 547	–	–	14 084 547
Hwy 810 e)	4 429 159	89 212	–	4 518 371
Casault f)	1 606 528	1 186 036	(808 000)	1 984 564
Harri g)	5 084 733	303 833	–	5 388 566
Beschefer h)	846 560	1 512	(37 500)	810 572
N2 Property i)	2 715 790	6 051	–	2 721 841
Nantel j)	140 316	–	–	140 316
Doigt k)	1 054 222	5 962	–	1 060 184
	258 767 041 \$	27 790 070	(8 636 594)	277 920 517 \$

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

---

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### a) *Fenelon (Québec)*

Le projet Fenelon est situé dans la région administrative Nord-du-Québec, environ 75 km à l'ouest-nord-ouest de la ville de Matagami, dans la province de Québec, au Canada, et fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. Wallbridge détient une participation indivise exclusive dans Fenelon qui est assujéti à trois redevances distinctes équivalant à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 4 % sur la production future, le cas échéant, provenant de 19 claims et d'un bien loué et assujéti à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 0 % à 1 % sur la production future, le cas échéant, provenant des autres claims. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

Les dépenses de 3 510 927 \$ pour la période de neuf mois de 2024 comprennent des coûts de prospection de 3 431 646 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 250 554 \$ et une charge liée aux options sur actions de 19 028 \$, facteurs contrebalancés par une variation de 190 301 \$ de l'estimation relative au passif lié au plan de fermeture de Fenelon. Le recouvrement de 1 159 374 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec de 1 291 000 \$ liés aux dépenses de 2024 et aux ajustements d'impôt de 131 626 \$ relatifs aux coûts de prospection engagés en 2023.

Les dépenses de 12 916 372 \$ pour 2023 comprennent des coûts de prospection de 12 206 728 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 685 147 \$ et une charge liée aux options sur actions de 24 497 \$. Le recouvrement de 4 122 094 \$ comprend des crédits d'impôt remboursables du Québec de 3 883 000 \$ liés aux dépenses de 2023 et des ajustements d'impôt de 239 094 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 relatifs aux coûts de prospection engagés en 2022.

À la suite d'un placement privé réalisé le 2 décembre 2019, la société a convenu de ne pas vendre ni accorder de droits à des redevances supplémentaires ni de participations additionnelles visant la propriété Fenelon ou tout claim ou propriété adjacent à la propriété Fenelon tant et aussi longtemps que Mines Agnico Eagle Limitée (« **Agnico** ») détiendra des actions représentant au moins 7,5 % des actions émises et en circulation de la société.

### b) *Martinière (Québec)*

Le projet Martinière est situé à environ 30 kilomètres à l'ouest de Fenelon et fait partie du portefeuille de propriétés sur le corridor aurifère Detour-Fenelon. La société détient une participation de 100 % dans la propriété Martinière. La majeure partie de la propriété Martinière est assujéti à une redevance de 2 % calculée à la sortie de la fonderie qui sera payable lorsque la production commerciale commencera.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

---

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### b) *Martinière (Québec) (suite)*

Les dépenses de 9 720 731 \$ pour la période de neuf mois de 2024 comprennent des coûts de prospection de 9 044 673 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 646 292 \$ et une charge liée aux options sur actions de 29 766 \$. Le recouvrement de 1 709 374 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec de 1 841 000 \$ liés aux dépenses de 2024 et aux ajustements d'impôt de 131 626 \$ relatifs aux coûts de prospection engagés en 2023.

Les dépenses de 8 346 485 \$ pour 2023 comprennent des coûts de prospection de 7 717 105 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 584 492 \$ et une charge liée aux options sur actions de 44 888 \$. Le recouvrement de 2 807 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2023 engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### c) *Grasset (Québec)*

La société détient une participation de 100 % dans la propriété aurifère Grasset. La propriété aurifère Grasset est située immédiatement à l'est de la propriété Fenelon qui lui est adjacente et fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. Il n'y a pas de redevances sous-jacentes à la propriété aurifère Grasset.

Les dépenses de 130 604 \$ pour 2024 comprennent des coûts de prospection de 132 168 \$, qui ont été contrebalancés par une reprise des charges au titre des options sur actions de 1 564 \$. Le recouvrement de 61 000 \$ pour 2024 provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2024.

Les dépenses de 4 934 607 \$ pour 2023 comprennent des coûts de prospection de 4 584 365 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 333 748 \$ et une charge liée aux options sur actions de 16 494 \$. Le recouvrement de 862 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2023.

La société a une redevance calculée à la sortie de la fonderie équivalant à 2 %, moins le montant des redevances préexistantes sur les parties grevées de la propriété Grasset acquises par NorthX. Dans certains cas, Wallbridge se verra accorder un droit de premier refus visant l'acquisition de nouvelles redevances vendues par NorthX à l'égard des claims de la propriété Grasset.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

---

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### d) *Detour East (Québec)*

La société détient une participation de 100 % dans la majorité des claims de la propriété Detour East, qui fait partie intégrante des terrains du corridor aurifère Detour-Fenelon. La totalité de la propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 % payable à un ancien propriétaire, qui peut être rachetée en tout temps pour 1 000 000 \$ pour la première tranche de 50 % du droit à la redevance calculée à la sortie de la fonderie et 2 000 000 \$ pour le reste.

Le 23 novembre 2020, la société a conclu une convention d'option (la « **convention d'option de Detour** ») avec Mines Agnico. Selon les modalités de la convention d'option de Detour, la société a accordé à Agnico l'option d'acquérir une participation indivise d'au plus 50 % dans Detour East en finançant les dépenses à hauteur de 7 500 000 \$ sur cinq ans, moyennant un engagement obligatoire minimal de 2 000 000 \$ pour les deux premières années (500 000 \$ avant le premier anniversaire et 1 500 000 \$ avant le deuxième anniversaire de la conclusion de la convention). Agnico respectait les engagements minimaux du premier et deuxième anniversaires de 2 000 000 \$ et les dépenses excédentaires seront reportées et imputées à l'engagement minimal final, aux termes de la convention d'option de 5 500 000 \$, au plus tard le 23 novembre 2025.

### e) *Hwy 810 (Québec)*

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Hwy 810, qui est située à proximité de la mine d'or en production Casa Berardi, environ 70 km au sud du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété n'est assujettie à aucune redevance ni autre charge. Au 30 septembre 2024, la société avait comptabilisé une perte de valeur de 4 518 688 \$ au titre de cette propriété, ramenant la valeur comptable à néant pour refléter la valeur recouvrable estimative par suite de la décision de la direction de ne pas engager d'autres dépenses à l'égard de cette propriété et de ne pas renouveler les droits de prospection qui expireront dans un proche avenir.

### f) *Casault (Québec)*

Casault est adjacente aux propriétés aurifères Martinière et Detour East de Wallbridge et fait partie intégrante du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. Le 16 juin 2020, la société a conclu une convention d'option avec Exploration Midland inc. (« **Midland** ») qui a été modifiée le 16 mars 2021 et le 29 septembre 2023, visant l'acquisition d'une participation indivise de 50 % dans la propriété aurifère Casault en finançant les dépenses de la phase un à hauteur de 5 000 000 \$ d'ici le 30 juin 2025 et en versant des paiements en trésorerie de 600 000 \$ d'ici le 30 juin 2024.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

---

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### f) *Casault (Québec) (suite)*

Après avoir acquis une participation indivise initiale de 50 %, la société a la possibilité de porter à 65 % sa participation indivise dans la propriété de Casault en engageant des dépenses supplémentaires ou en versant des paiements en trésorerie totalisant 6 000 000 \$ dans un délai de deux ans à compter de la date de l'acquisition de la participation initiale de 50 %.

Au 30 septembre 2024, la société avait engagé des dépenses de 3 588 156 \$ au titre de la somme de 5 000 000 \$ nécessaire pour obtenir une participation indivise de 50 % d'ici le 30 juin 2025, laquelle comprend des frais d'administration de 5 %. La société avait effectué des paiements en trésorerie totalisant 600 000 \$ au 30 juin 2024 conformément à la convention d'option. La société a des dépenses restantes de 1 411 844 \$ permettant d'obtenir la participation indivise initiale de 50 % aux termes de la convention liée à Casault.

La propriété Casault est assujettie à une redevance de 1 % calculée à la sortie de la fonderie. Le détenteur des claims miniers a le droit de racheter la moitié de la redevance pour 1 000 000 \$ ou la totalité de la redevance pour 2 000 000 \$.

Le recouvrement de 150 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de prospection engagées au cours des neuf premiers mois de 2024. Le recouvrement de 808 000 \$ de 2023 provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de prospection de 2023.

### g) *Harri (Québec)*

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Harri, qui fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété Harri est grevée de redevances calculées à la sortie de la fonderie de 1 % à 2 %.

Les dépenses de 1 491 199 \$ pour la période de neuf mois de 2024 comprennent des coûts de prospection de 1 387 988 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 101 579 \$ et une charge liée aux options sur actions de 1 632 \$. Le recouvrement de 437 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2024. Les dépenses de 303 833 \$ pour 2023 sont des coûts de prospection.



Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### h) Beschefer (Québec)

Le 26 février 2021, la société a conclu une convention d'option avec Abitibi Metals Corp. (« Abitibi Metals ») (auparavant Goldseek Resources Inc.) permettant à cette dernière d'acquérir une participation de 100 % dans la propriété Beschefer, située dans la province de Québec, à environ 30 km au sud-ouest de Fenelon. Abitibi Metals peut exercer son option en engageant des dépenses et en émettant des actions de Abitibi Metals sur une période de quatre ans, comme suit :

	Dépenses	Actions ordinaires devant être émises
À la signature de la convention – achevé	– \$	750 000
Au plus tard le 26 février 2022 – achevé	500 000	750 000
Au plus tard le 26 février 2023 – achevé	750 000	750 000
Au plus tard le 26 février 2025	1 750 000	2 033 672
	3 000 000 \$	4 283 672

La société a reçu 750 000 actions ordinaires d'Abitibi Metals le 9 mars 2021, d'une juste valeur de 187 500 \$ à la date d'émission, 750 000 actions ordinaires le 8 février 2022, d'une juste valeur de 78 750 \$ à la date d'émission, et 750 000 actions ordinaires le 13 février 2023, d'une juste valeur de 37 500 \$, à la date d'émission. Conformément à la méthode comptable de la société, les montants liés aux actions ont été crédités aux dépenses de prospection et d'évaluation connexes. La société ne comptabilise pas les dépenses engagées par Abitibi Metals.

Au 30 septembre 2024, Abitibi Metals respectait l'engagement minimal du premier anniversaire et du deuxième anniversaire de respectivement 500 000 \$ et 750 000 \$ et les dépenses excédentaires seront reportées et imputées à l'engagement minimal du quatrième anniversaire aux termes de la convention d'option.

Abitibi Metals peut accélérer ses dépenses et l'option sera effectivement exercée lorsque Goldseek aura engagé des dépenses totalisant 3 000 000 \$ et émis 4 283 672 actions ordinaires.

La propriété de Beschefer est assujettie à une redevance de 1 % et de 2 % calculée à la sortie de la fonderie sur la production commerciale future, le cas échéant.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

---

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### i) *Propriété N2 (Québec)*

La société détient une participation de 100 % dans la propriété N2, qui est située à environ 25 kilomètres au sud de Matagami au Québec. La propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1 % à 5 % en faveur des anciens propriétaires qui sera payable lorsque la production commerciale commencera. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

### j) *Nantel (Québec)*

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Nantel, qui fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété n'est assujettie à aucune redevance ni autre charge.

### k) *Doigt (Québec)*

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Doigt, qui fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété n'est assujettie à aucune redevance ni autre charge.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

**8. Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives et engagement au titre des dépenses admissibles relatives aux actions accréditives**

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	– \$
Prime comptabilisée dans le produit des actions accréditives – février 2023	1 269 000
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditives sont engagées	(1 269 000)
Prime comptabilisée dans le produit des actions accréditives – octobre 2023	2 092 700
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditives sont engagées	(535 161)
Solde au 31 décembre 2023	1 557 539 \$
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditives sont engagées	(1 557 539)
Solde au 30 septembre 2024	– \$

La société s'est engagée à engager des frais d'exploration au Canada (« **FEC** ») admissibles de 9 437 910 \$ d'ici le 31 décembre 2024. Elle y a renoncé en date du 31 décembre 2023 dans le cadre du financement par actions accréditives réalisé en octobre 2023. La société a comptabilisé des primes liées aux actions accréditives de 2 092 700 \$ dans le cadre du financement réalisé en octobre 2023.

La société a engagé des dépenses de 2 675 805 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et de 6 762 105 \$ au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 pour remplir cet engagement.

La société estime la proportion du produit attribuable à la prime liée aux actions accréditives comme étant l'excédent du prix de souscription sur la valeur de marché des actions et comptabilise cette valeur comme un passif au titre de la prime liée aux actions accréditives au moment de l'émission des actions.

À mesure que les dépenses admissibles sont engagées, la société comptabilise une réduction proportionnelle du passif lié aux primes accréditives à titre d'autres produits dans les états du résultat net et du résultat global. Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024, aucune réduction du passif lié aux actions accréditives n'a été comptabilisée (64 488 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023). Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, une réduction de 1 557 539 \$ (1 269 000 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023) du passif lié aux actions accréditives a été comptabilisée dans les autres produits.

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | WM

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

## 9. Provision au titre des plans de fermeture

	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Plan de fermeture du projet Broken Hammer aux fins de la sortie	– \$	2 477 366 \$
Propriété Fenelon	1 025 359	1 215 660
Remise en état de la propriété Martinière	385 823	393 472
<b>Provision au titre du plan de fermeture</b>	<b>1 411 182 \$</b>	<b>4 086 498 \$</b>

Le tableau suivant présente un rapprochement de la provision comptabilisée au titre du plan de fermeture :

	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Provision au titre du plan de fermeture à l'ouverture de la période	4 086 498 \$	4 032 330 \$
Changement d'estimation – projet Broken Hammer	–	643 805
Changement d'estimation – propriété Fenelon	(190 301)	125 800
Dépenses liées à la remise en état de la propriété Martinière	(7 649)	(82 007)
Réduction au titre du plan de fermeture du projet Broken Hammer aux fins de la sortie	–	(633 430)
<b>Sortie du plan de fermeture du projet Broken Hammer</b>	<b>(2 477 366)</b>	<b>–</b>
Provision au titre des plans de fermeture à la clôture de la période	1 411 182 \$	4 086 498 \$
Plan de fermeture du projet Broken Hammer aux fins de la sortie	–	(2 477 366)
Partie courante de la provision au titre du plan de fermeture – Martinière	(385 823)	(193 472)
<b>Provision au titre du plan de fermeture à long terme</b>	<b>1 025 359 \$</b>	<b>1 415 660 \$</b>

Le ministère des Mines a approuvé le transfert du plan de fermeture du projet Broken Hammer à NorthX le 28 février 2024. Par suite de cette approbation, la société a décomptabilisé les obligations liées au plan de fermeture du projet Broken Hammer et l'actif compensatoire connexe au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

### 9. Provision au titre des plans de fermeture (suite)

Le solde à long terme de 1 025 359 \$ au titre de Fenelon devrait être engagé dans les trois ans suivant la cessation des activités. Le calendrier des activités du plan de fermeture est incertain et pourrait commencer bien plus tard, Fenelon étant au stade de l'exploration et de l'évaluation. La direction a donc estimé la valeur comptable de l'obligation sur la base de scénarios probabilistes. Une fourchette de taux d'actualisation allant de 2,73 % à 2,91 % a été appliquée. Le montant non actualisé des flux de trésorerie estimatifs liés au plan de fermeture de Fenelon était estimé à 1 215 660 \$ au 30 septembre 2024. Le passif lié au plan de fermeture de Fenelon Gold est fondé sur le plan de fermeture actuel, lequel pourrait devoir être modifié en fonction des activités futures menées sur la propriété.

Le solde courant de 385 823 \$ au titre de Martinière devrait être engagé au cours des douze prochains mois.

Au 30 septembre 2024, la société avait des lettres de crédit renouvelables de un an, garanties par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de 2 873 600 \$ à l'appui des plans de fermeture de Fenelon (3 259 845 \$ au 31 décembre 2023, y compris le plan de fermeture de Broken Hammer). La lettre de crédit de 361 245 \$ au titre du plan de fermeture du projet Broken Hammer a été restituée à la société par le ministère des Mines de l'Ontario le 8 mars 2024.

### 10. Transactions entre parties liées

La société avait conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes	
	30 septembre		les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Gemibra Media a)				
Services liés aux médias sociaux, au site Web et à la production vidéo	– \$	14 100 \$	– \$	42 300 \$
NorthX b)				
Autres produits liés aux ententes d'affectation et de sous-location, aux recouvrements liés à l'occupation des camps et aux autres recouvrements de coûts	(297) \$	(202 501) \$	(96 350) \$	(876 333) \$

- a) Les transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées. Gemibra Media a cessé d'être une partie liée de la société le 10 octobre 2023.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

---

#### 10. Transactions entre parties liées (suite)

- b) En décembre 2023, la société a conclu une entente d'affectation visant à mettre le personnel de la société à la disposition de NorthX pour travailler sur le plan de fermeture du projet Broken Hammer, au besoin. La société facture à NorthX l'utilisation des installations d'hébergement de Wallbridge situées sur le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon dans la région du nord de l'Abitibi, au Québec. Au 30 septembre 2024, la société avait un montant à recevoir de 336 \$ de NorthX (23 807 \$ au 31 décembre 2023). Wallbridge et NorthX sont parties à une convention relative aux droits des investisseurs et à un accord de prospection. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

La société a décomptabilisé l'actif compensatoire et le passif de 2 477 366 \$ liés au plan de fermeture du projet Broken Hammer au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, au moment du transfert du plan de fermeture connexe à NorthX (note 9), conformément à l'approbation du ministère des Mines.

Le 1<sup>er</sup> mai 2024, NorthX a procédé à un regroupement d'actions à raison de une (1) action ordinaire post-regroupement pour six (6) actions ordinaires préregroupement, ce qui a donné lieu à la détention de 3 007 293 actions ordinaires de NorthX par Wallbridge et représente une participation de 15,8 % dans NorthX.

La société a participé au placement privé de NorthX le 14 mai 2024 afin de maintenir sa participation de 15,8 % dans NorthX aux termes de sa convention relative aux droits des investisseurs (note 6).

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

## 11. Capitaux propres

### a) Régime de rémunération fondée sur des actions

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la société :

Options sur actions	30 septembre 2024		31 décembre 2023	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours à l'ouverture de la période	27 744 777	0,35 \$	19 965 412	0,45 \$
Attribuées	9 130 000	0,11 \$	10 108 800	0,15 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(1 071 100)	0,15 \$	(1 230 870)	0,33 \$
Arrivées à échéance sans avoir été exercées	(2 644 365)	0,24 \$	(698 565)	0,22 \$
Exercées	–	–	(400 000)	0,08 \$
En cours à la clôture de la période	33 159 312	0,30 \$	27 744 777	0,35 \$

Au 30 septembre 2024, 15 315 768 options sur actions pouvaient être exercées (10 893 577 options au 31 décembre 2023). Le prix d'exercice moyen pondéré des options pouvant être exercées s'établissait à 0,47 \$ l'action au 30 septembre 2024 (0,50 \$ l'action au 31 décembre 2023). La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sur actions en cours est de 4,85 ans (4,61 ans au 31 décembre 2023).

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, une tranche de 141 635 \$ (215 584 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023) de la charge au titre des options sur actions a été comptabilisée dans la rémunération fondée sur des actions, et une reprise de 1 848 \$ (47 327 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2023) a été incorporée au coût des actifs de prospection et d'évaluation. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, une tranche de 489 503 \$ (695 241 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023) de la charge au titre des options sur actions a été comptabilisée dans la rémunération fondée sur des actions et une tranche de 48 862 \$ (99 222 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023) a été incorporée au coût des actifs de prospection et d'évaluation.

Le 13 mai 2024, 9 130 000 options sur actions arrivant à échéance le 13 mai 2031 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,11 \$. À la démission des membres du personnel, 730 000 de ces options ont fait l'objet d'une renonciation. Les droits se rattachant aux options sur actions restantes seront acquis sur une période de trois ans (approximativement 2 800 000 actions par année) les 13 mai 2025, 13 mai 2026 et 13 mai 2027. La juste valeur des options sur actions attribuées au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 a été estimée à 524 500 \$, soit 0,057 \$ par action ordinaire, à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | WM

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

## 11. Capitaux propres (suite)

### a) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Les hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation sont les suivantes :

	Périodes de neuf mois closes le 30 septembre 2024	Période de douze mois close le 31 décembre 2023
Taux d'intérêt sans risque estimé	4 %	3,41 % à 4,12 %
Durée de vie attendue	3,6 ans	3,4 ans
Volatilité attendue*	69 %	62,7 % à 72,6 %
Dividendes attendus	Néant	Néant
Taux de renonciation*	4,5 %	4,3 % à 5 %

\* La volatilité attendue utilisée a été établie selon la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période équivalente à la durée de vie attendue des options avant leur date d'attribution. Le taux de renonciation est fondé sur le taux historique de renonciation au moment de l'attribution des options sur actions.

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions en cours au 30 septembre 2024 :

Prix d'exercice	Nombre	Exerçables	Date d'expiration
0,155 \$ – 0,93 \$	156 700	156 700	6 novembre 2024 <sup>1)</sup>
0,155 \$ – 0,64 \$	172 500	172 500	30 novembre 2024
0,785 \$	200 000	200 000	9 décembre 2024
0,66 \$	1 597 500	1 597 500	30 janvier 2025
0,93 \$	979 000	979 000	11 mai 2025
0,77 \$	100 000	100 000	12 décembre 2025
0,64 \$	3 240 900	3 240 900	19 mars 2028
0,61 \$	280 312	280 312	15 juin 2028
0,61 \$	115 300	115 300	13 septembre 2028
0,385 \$	7 490 000	4 993 320	28 mars 2029
0,18 \$	1 113 600	742 400	22 août 2029
0,155 \$	8 213 500	2 737 836	30 mars 2030
0,08 \$	1 100 000	–	23 novembre 2030
0,11 \$	8 400 000	–	13 mai 2031
Options en cours	33 159 312	15 315 768	

<sup>1)</sup> Après le 30 septembre 2024, 156 700 options sur actions sont arrivées à échéance sans avoir été exercées.



Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

## 11. Capitaux propres (suite)

### a) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des unités d'actions différées (les « UAD ») de la société :

UAD	30 septembre 2024		31 décembre 2023	
	Nombre	Montant des jetons de présence	Nombre	Montant des jetons de présence
En cours à l'ouverture de l'exercice	6 415 012		4 236 111	
Attribuées pour règlement des jetons de présence de l'exercice précédent	583 197	65 318 \$	426 921	81 968 \$
Attribuées pour règlement des jetons de présence de l'exercice considéré	1 017 506	82 418 \$	1 751 980	235 554 \$
En cours à la clôture de la période	8 015 715		6 415 012	

Le 1<sup>er</sup> octobre 2024, des jetons de présence de 71 781 \$ à payer pour le troisième trimestre de 2024 ont été réglés au moyen de 1 025 447 UAD.

### b) Bons de souscription d'actions

Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire.

Au 30 septembre 2024, la société détenait 500 000 bons de souscription en cours au prix d'exercice de 1,00 \$, et ils arriveront à échéance le 17 mars 2025.

Aucune opération liée aux bons de souscription n'a été réalisée au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 ni au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024  
(non audité)

---

## 12. Engagements et éventualités

- a) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé en charges des coûts estimatifs de 205 000 \$ au titre des travaux de remise en état relativement au matériel endommagé à son usine de traitement des eaux, qui a causé un déversement mineur dans l'environnement en septembre 2023. Au deuxième trimestre de 2024, la société a reçu les résultats définitifs des tests sur les matières touchées par le déversement et a par conséquent comptabilisé des coûts estimatifs supplémentaires de 540 000 \$ pour l'élimination de ces matières, ce qui porte les coûts estimatifs totaux à 745 000 \$. Les coûts estimatifs ont été réduits d'environ 227 000 \$ au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024, afin de refléter la baisse des coûts réels engagés pour la sortie des matières, ce qui porte le total des coûts à 518 000 \$. Les travaux de remise en état ont été achevés au troisième trimestre de 2024 et le rapport qui s'y rattache devrait être terminé d'ici la fin de 2024.
- b) La société s'est engagée à verser au plus 1 500 000 \$ pour améliorer et mettre à niveau la route facilitant l'accès à la faille géologique Sunday Lake située près de Matagami, au Québec. Le coût total du projet d'amélioration et de mise à niveau de la route est estimé à 6 500 000 \$; le gouvernement du Québec paiera le reste de la facture. Le premier paiement de 54 698 \$ a été versé en 2022, le deuxième paiement de 1 071 838 \$ a été versé en mars 2024, et l'engagement résiduel estimatif de 290 894 \$ a été comptabilisé au 30 septembre 2024, et devrait être versé en 2024. La partie des coûts revenant à la société au titre du projet d'amélioration et de mise à niveau de la route est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés à l'état du résultat net et du résultat global.